

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6060 Société : R.A.M 134447

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AOUIDY NAJAT

Date de naissance : 28 MARS 1960

Adresse : 24, Rue Monaffaq-Eddine Casablanca

Tél. : 0661 61 51 27 Total des frais engagés : 4047,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/10/2022

Nom et prénom du malade : \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : \_\_\_\_\_

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 24/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : Jouss

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/10/2022	CS		300 DH	OPTOMOTOGRAFIE DENTALMANI CLINIQUE AL MADINA 532 Bd Panoramique - Casablanca Tel. 0522 77 43 49 (L.G) FACTURATION

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA SECURITE N° 130, Manjra BENCHERKOUN Rue de la sécurité Sociale Tél : 0522 86.22.45 - Casablanca	17/10/2022	16700

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

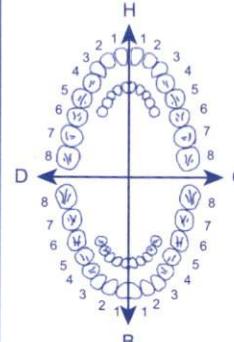
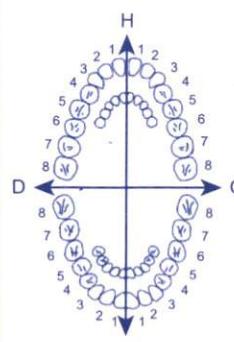
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
One One Ayad El Khaoula 102 bis Rue 50 Hay mily Abdellah Ain Chicha, Casablanca 20470 Tél. 095023958	92	4	3600.00

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			
<b>O.D.F</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>		
	H 25533412 21433552 D 00000000 00000000 B 00000000 00000000 G 35533411 11433553		
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS</b>			
<b>VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION</b>			



## ORDONNANCE

17 octobre 2022

Mme AOUIDY NAJAT

147,00

### 1/ THEALOSE

1 goutte 3 à 4 fois par jour jusqu'à 3 mois, dans les deux yeux  
1 boîte

1 = 147,00

PHARMACIE DE LA SECURITE  
Nadia El Manira BENCHEKROUN  
130, Bd. Moulay Driss 1<sup>er</sup>  
et Rue de la sécurité Sociale  
Tél : 0523 86 2245 - Casablanca  
دكتور نادية بنشرون  
Dr. Othmane BOURMANI  
Ophthalmologiste



CLINIQUE AL MADINA  
532 Bd Panoramique, Casablanca  
Tel: 05 22 77 77 40 à 49 - Fax: 0 522 25 00 01  
532 Bd Panoramique - Casablanca  
Tel: 05 22 77 77 40 à 49 (LG)  
Fax: 05 22 25 00 01



## ORDONNANCE

17 octobre 2022

Mme AOUIDY NAJAT

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Antireflets

VL : OD = + 2.00 (- 0.25 à 170°)

OG = + 2.00 (- 0.75 à 15°)

VP : ODG = Add : + 2.50

One Optic  
Ayad El Khaoula  
102 Bis Rue 50  
Hay Hay Abdellah  
Casablanca 20470

الدكتور عثمان بورمانى  
Dr. Othmane BOURMANI  
Ophtalmologiste

CLINIQUE AL MADINA  
532 Bd Panoramique - Casablanca  
Tél: 05 22 77 77 40 à 49 - Fax: 0 522 25 00 01



FACTURE

N° 004344

Casablanca la: 22/10/2022

Mr (e) : AOUIDIX M A J A T

N° de Nomenclature : 426 - 426

Docteur : OTHAFANE BOURMAN

Monture : OPTIC METAL IQ	1100,00	
Verres : PROGRESSIVE Blue	2500,00	
Vision de loin :		
OG (170 - 0,65) + 1,00		
OD (15 - 0 + 5) + 1,00		
ADD. + 1,50		
		TOTAL - 3600,00 -

Arrêtée la présente facture à la somme de :

RC :436474, IF :31900763, TP :34000981, ICE :002270067000066, INPE :095023958

102 Bis Rue 50 HAY MY ABDELAH AINCHOCK CASABLANCA -20470

# CLINIQUE AL MADINA

## F A C T U R E

N° : 19447 / 2022 du 17/10/2022

CONSULTATION

Nom patient AOUIDI NAJAT Entrée 17/10/2022  
PAYANT Sortie 17/10/2022

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
CONSULTATION	1,00		300,00	300,00
<i>Sous-Total</i>				300,00
<b>Total Clinique</b>				<b>300,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS	Total	300,00

CLINIQUE AL MADINA  
FACTURATION  
532, Bd Panoramique - Casablanca  
Tel. : 05 22 77 77 40 à 49 (L.G)  
Fax : 05 22 25 00 01